

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absentes représentées : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

Absents : M. GROSSO - S. BERBEZIER

2. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Rue Vedel – Hérault Énergies

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la rue Vedel, les réseaux secs seront traités. L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	23 000 € TTC
* Travaux d'éclairage public :	8 000 € TTC
* Travaux de télécommunications	<u>18 200 € TTC</u>
TOTAL de l'opération	49 200 € TTC

-Les subventions d'Hérault Énergies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) sont estimées pour cette opération à 7 800 € HT.

La TVA sur les travaux d'électricité (3 600 €) est récupérée directement par Hérault Énergies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de 37 800 € TTC (montant de l'opération déduction faite des subventions et du FCTVA).

Il appartient au conseil municipal :

D'accepter le projet rue Vedel pour un montant prévisionnel global de 49 200 € TTC,

D'accepter le plan de financement proposé par M. le Maire,

De solliciter les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

De solliciter Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

De prévoir de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2018,

D'autoriser M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

De donner délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE
À L'UNANIMITE

Accepte le projet rue Vedel pour un montant prévisionnel global de 49 200 € TTC,

Accepte le plan de financement proposé par M. le Maire,

Sollicite les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

Sollicite Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

Prévoit de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1^{er} trimestre 2018,

Autorise M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

Donne délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Et ont, les membres présents,
signé au registre.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

Par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Marc ROUVIER

